

ENJEU 3 : PRÉSERVATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des environnements nécessaires à un bon équilibre du bassin versant que ce soit en termes de richesse biologique, de réserve hydrique et de rôle épuratoire (plus particulièrement pour les zones humides). Le SAGE vise ainsi à garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau (notamment celui du chevelu) et à préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides.



Etat d'avancement des inventaires des cours d'eau

Ce que dit le SAGE :

❖ **Prescription E3 – 1 : Réalisation des inventaires de cours d'eau**

Les communes ou ECPI doivent réaliser un inventaire des cours d'eau avant le 10 juillet 2013 selon les préconisations du cahier des charges élaboré par le SMEIL.

❖ **Prescription E3 – 2 : Prise en compte des inventaires de cours d'eau**

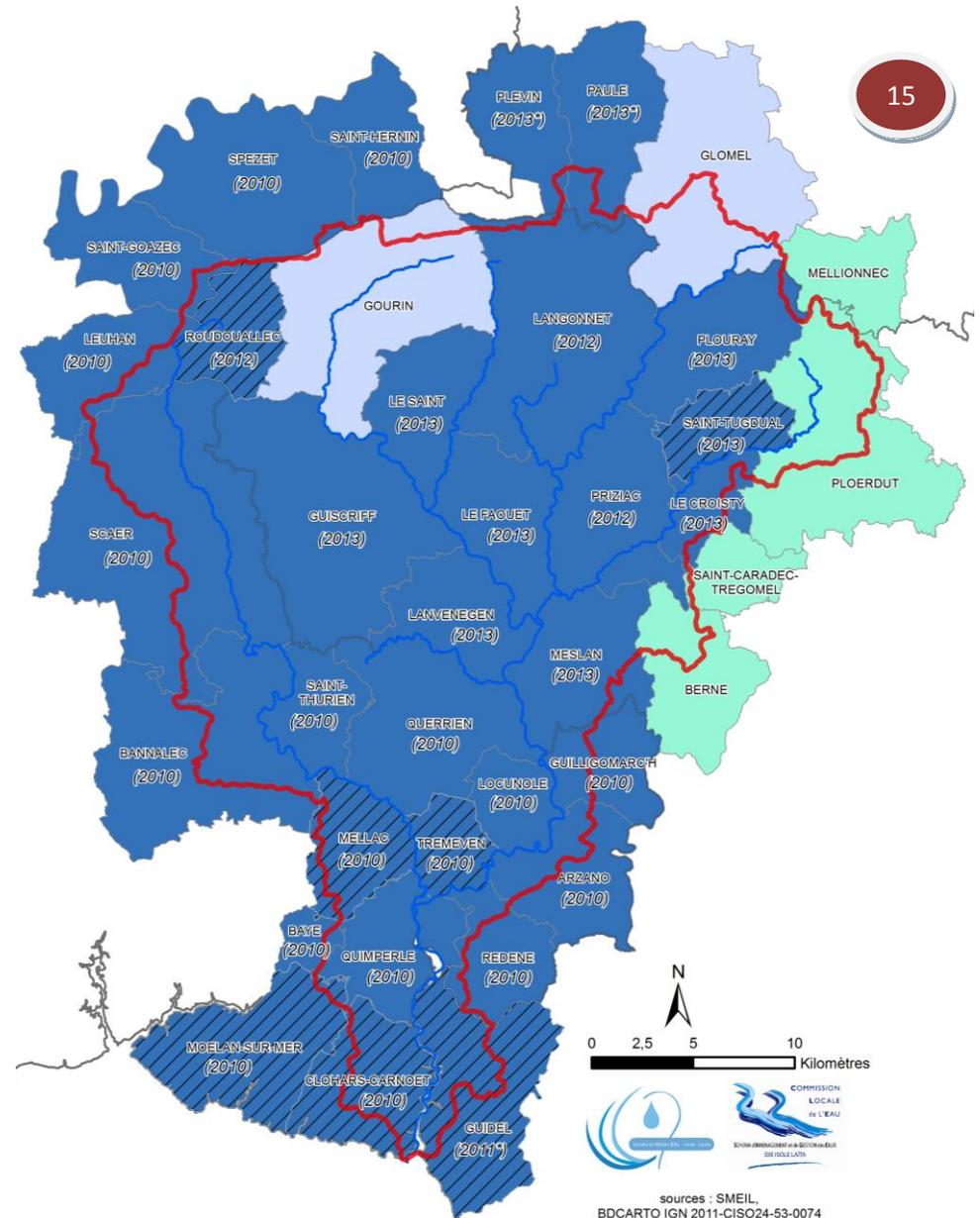
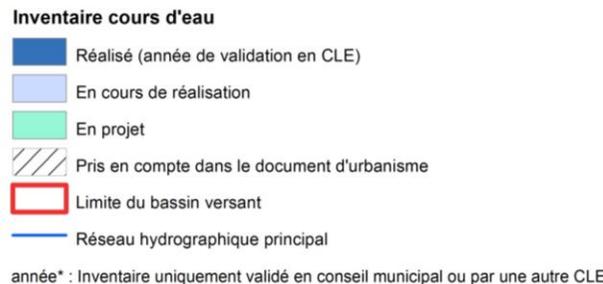
Ces inventaires doivent être annexés aux documents d'urbanisme dans le cadre de leur élaboration ou de leur révision.

Sources et description des données :

Le SAGE préconise la réalisation d'un inventaire des cours d'eau à toutes les communes pour avoir une cartographie fiable du réseau hydrographique et permettre la protection des cours d'eau.

Les inventaires finistériens ont été initiés en 2007 par la Chambre d'Agriculture du Finistère et la DDTM, en concertation avec les collectivités locales, les associations d'usagers et les riverains. Sur le reste du BV (56 et 22), la CLE du SAGE a validé un cahier des charges en 2010. Le SMEIL apporte un soutien technique aux communes, maîtres d'ouvrage de ces opérations.

Suite à l'approbation par les comités de pilotage communaux et par les conseils municipaux, ces inventaires sont soumis à la CLE pour validation.



Gestion des cours d'eau

Ce que dit le SAGE :

❖ *Prescription E3 – 3 : Modalités de gestion des cours d'eau*

Suite à la mise en œuvre de la nouvelle DCE, la prise en compte des critères hydromorphologiques est essentielle voire prioritaire. Les maîtres d'ouvrage chargés de la restauration des cours d'eau doivent mettre en place un programme d'actions adapté à ce nouveau cadre de gestion.

❖ *Recommandation E3 – 4 : Instruments de gestion des cours d'eau*

La CLE préconise fortement la mise en place de Contrats Restauration Entretien ou CRE (désormais appelés Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques ou CTMA) sur chaque sous-bassin versant pour assurer une meilleure gestion des cours d'eau, en particulier au niveau des têtes de bassins versants.

Sources et description des données :

Sur le territoire, seul le sous bassin de la Laïta ne fait pas l'objet de restauration et d'entretien effectué dans le cadre d'un CTMA. La COCOPAQ porte le CTMA sur l'Ellé 29, l'Isole et le Dourdu, et RMCom le CTMA sur l'Ellé amont et ses affluents. Les travaux ne portent ainsi pas sur tout le linéaire de cours d'eau, cela ne signifie pas pour autant que les linéaires non pris en compte dans les contrats ne sont pas dégradés.

Les données sont issues du rapport d'activités de 2013 pour le CTMA Ellé 29-Isole-Dourdu.

Indicateurs et évolution :

Un **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur l'Ellé amont** (268 km de linéaire retenu) est actuellement mis en place. Les travaux envisagés sur 5 ans, pour un montant prévisionnel de 1 053 400 € TTC, sont les suivants :

- **sur le lit mineur des cours d'eau** : diversification du lit et des habitats aquatiques, opération de renaturation et de reméandrage ;
- **sur les berges** : restauration et entretien de la végétation, plantations, aménagement d'abreuvoirs, lutte contre les espèces envahissantes ;
- **sur les ouvrages** : aménagement d'ouvrages de franchissement, identification des ouvrages hydrauliques présentant une altération à la continuité écologique.

Les années 2013 et 2014 ont été consacrées à la finalisation de l'étude préalable du CTMA et à la préparation des dossiers réglementaires :

- Approbation par le comité de pilotage le 24 juin 2013 du schéma directeur, des avant-projets et des indicateurs de suivi ;
- Approbation par le conseil communautaire le 4 juillet 2013 ;
- Procédure de mise en enquête publique et Déclaration d'Intérêt Général. Le démarrage des travaux devrait se faire début 2015.

Dans le cadre de cette phase préparatoire, RMCom a réalisé en septembre 2013, une opération dite de démonstration : des travaux de renaturation ont été conduits sur le Roz Millet, affluent de l'Ellé, où deux anciens méandres ont été réactivés sur un linéaire de 160 m.

Le coût global de l'opération s'élève à **10 679,84 € TTC**

17

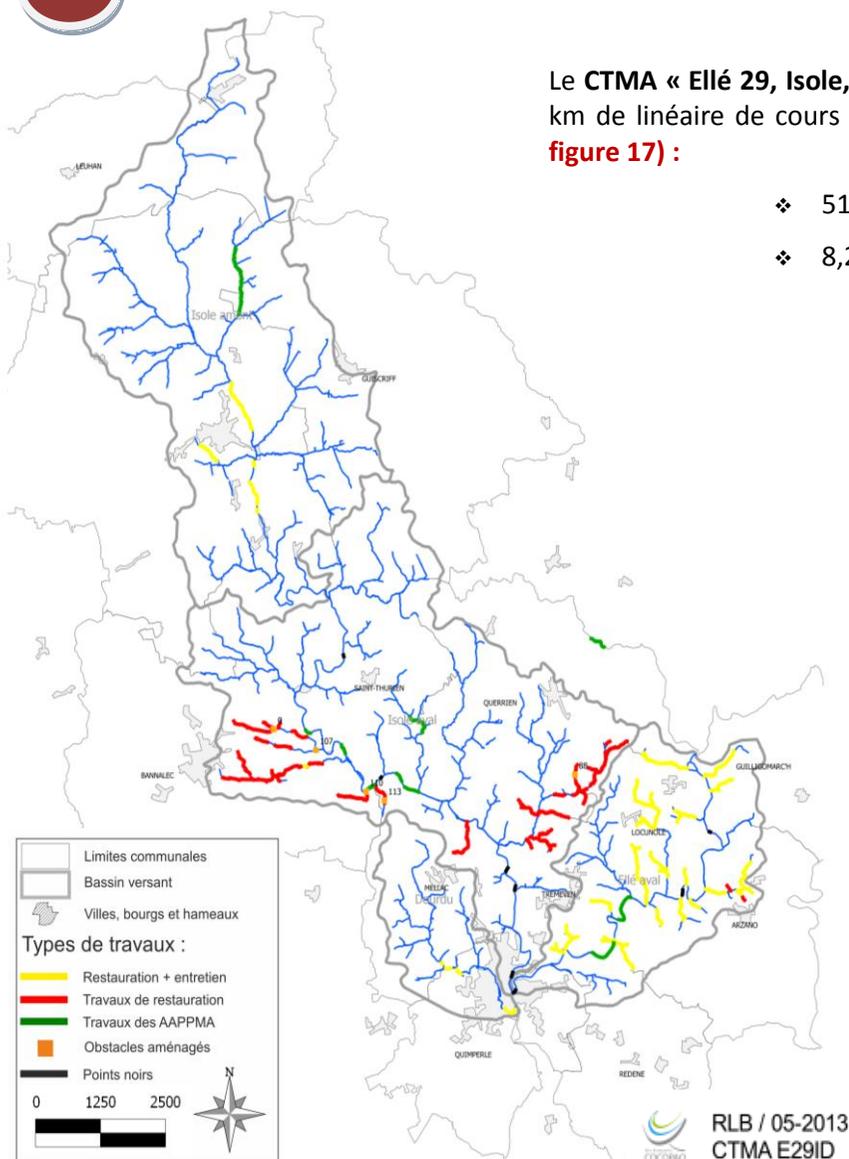
Gestion des cours d'eau (suite)

Le CTMA « Ellé 29, Isole, Dourdu », porté par la COCOPAQ pour une durée de 5 ans (2010-2014), comprend 358 km de linéaire de cours d'eau. Depuis 2010, 119 km ont déjà été restaurés et entretenus. En 2013 ce sont (cf. figure 17) :

- ❖ 51,25 km de cours d'eau restaurés par la COCOPAQ
- ❖ 8,2 km entretenus par les AAPPMA du territoire

Détail des actions réalisées en 2013 :

- 5 obstacles ont été aménagés, sur les 10 programmés, afin d'améliorer la continuité écologique des cours d'eau. Ces différentes interventions ont permis de restaurer la continuité piscicole sur près de 4,4 km de cours d'eau.
- 32 ouvrages ont été aménagés depuis le début du contrat.
- L'essentiel des travaux 2012-2013 ont eu lieu sur le bassin versant de l'Isole (chevelu et cours principal).
- Quelques actions ont été mises en place avec les agriculteurs dans le but de réduire le piétinement des berges par les bovins : 2 agriculteurs ont donné leur accord pour 5 équipements (pompes de prairies, bacs en gravitaire) en 2013 (communes de Querrien et St Thurien).



CTMA Ellé 29 – Isole – Dourdu
Bilan des travaux 2013

L'essentiel

En 2013 : **5 obstacles aménagés** pour la continuité écologique et **59,45 km** de cours d'eau entretenus ou restaurés

Depuis la mise en place des CRE et des CTMA sur le BV (2003) : **32 ouvrages aménagés** et **288,45 km** de linéaire de cours d'eau restauré, pour un montant total investi de **1 106 961 € TTC**

État d'avancement des inventaires des zones humides

Ce que dit le SAGE :

❖ Prescription E3 – 6 : Réalisation des inventaires zones humides

Les communes ou ECPI doivent réaliser un inventaire des zones humides selon les préconisations du cahier des charges et du guide méthodologique, élaboré par le SMEIL, avant le 10 juillet 2012.

❖ Prescription E3 – 8 : Prise en compte des inventaires de zones humides

Ces inventaires doivent être annexés aux documents d'urbanisme des communes dans le cadre de leur élaboration ou de leur révision.

Sources et description des données :

Les milieux humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Il est donc important de préserver ces milieux menacés par les activités humaines.

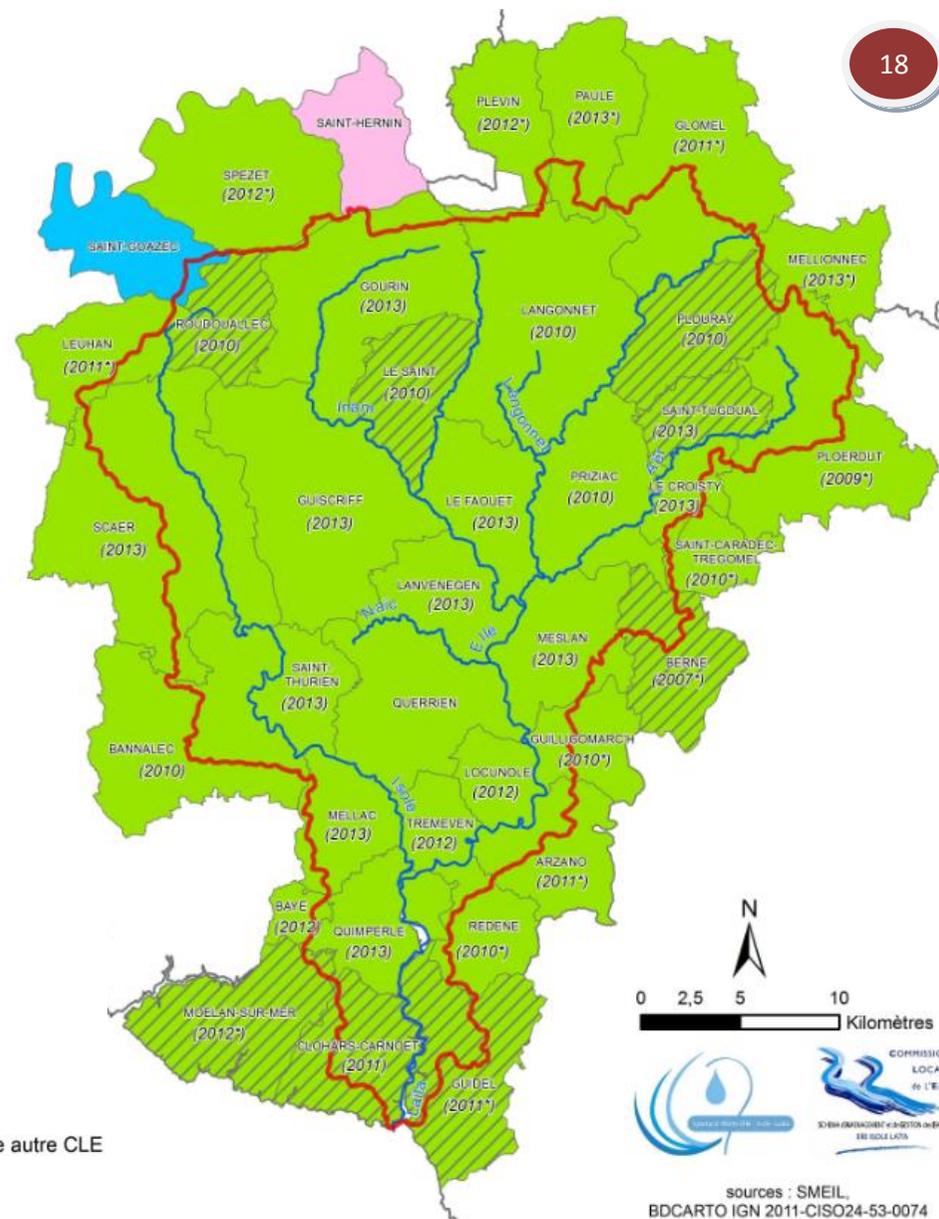
Afin de localiser et identifier les zones humides du BV, des inventaires sont à mener sous maîtrise d'ouvrage des communes, avec l'appui du SMEIL.

Pour une démarche cohérente et concertée sur le territoire, le syndicat a élaboré un cahier des charges, validé en 2009.

Suite à l'approbation des inventaires par les comités de pilotage communaux et par les conseils municipaux, ils sont soumis à la CLE pour validation.

Inventaire zones humides

- Réalisé (année de validation en CLE)
 - En cours de réalisation
 - En projet
 - Pris en compte dans le document d'urbanisme
 - Limite du bassin versant
 - Réseau hydrographique principal
- année* : Inventaire uniquement validé en conseil municipal ou par une autre CLE



ZONES HUMIDES

État d'avancement des inventaires des zones humides (suite)

Indicateurs et évolution :

Les inventaires des communes portés par les autres syndicats de BV ne seront pas validés par la CLE, mais seront uniquement validés en conseil municipal.

- Presque toutes les communes du bassin EIL ont réalisé leur inventaire de zones humides, seul Querrien est en attente de validation de la CLE (cf. figure 18).
- Les zones humides représentent en moyenne 13,5% de la surface des communes (cf. figure 19).
- Globalement, les communes rurales ont des surfaces en zones humides plus importantes que les communes urbaines et littorales.
- Les part des communes en zones humides varient de 4% au minimum (Saint-Thurien), à 28% (Glomel) au maximum.

L'essentiel

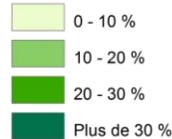
37 communes sur 38 ont réalisé leur inventaire de zones humides

8 communes ont intégré l'inventaire à leur document d'urbanisme

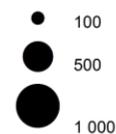
13 719 ha de zones humides sur la superficie totale du BV EIL

L'amont du bassin présente plus de zones humides que l'aval

Pourcentage de zones humides en fonction de la surface communale

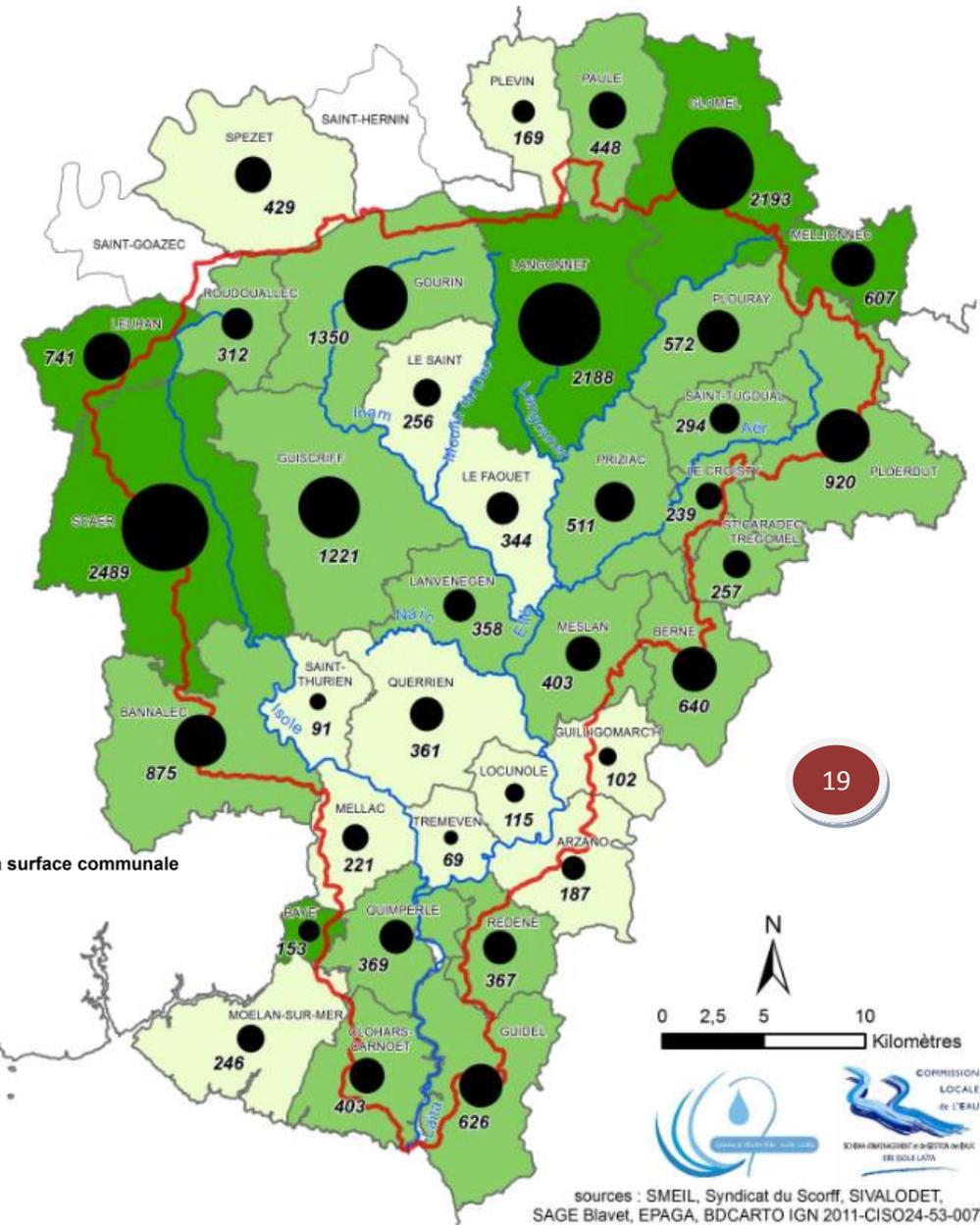


Superficie de zones humides inventoriées (ha)



Limite du bassin versant

Réseau hydrographique principal



Superficie des zones humides inventoriées -Août 2014

Gestion des zones humides

Ce que dit le SAGE :

❖ *Prescription E3 – 9 : Protection des zones humides connues*

Les zones humides référencées feront l'objet d'une protection particulière notamment en interdisant les aménagements pouvant entraîner une dégradation du patrimoine biologique ou des fonctionnalités des zones humides comme les affouillements, les exhaussements, les remblais, les déblais...

❖ *Prescription E3 – 10 : Compenser la destruction de zones humides*

Lorsque la destruction de zones humides est inévitable pour la mise en place d'aménagements d'intérêt général (AEP, transport de grande ampleur, canalisations ou postes de refoulement liés à la salubrité publique...), des mesures compensatoires devront être entreprises comme la restauration ou la recréation d'anciennes zones humides sur le double de la surface perdue.

❖ *Prescription E3 – 11 : Mise en œuvre des procédures Natura 2000*

Le bassin versant compte 3 sites Natura 2000, un seul faisant l'objet d'une procédure de mise en œuvre du dispositif Natura 2000 (« Rivières Laïta, pointe Talus, étangs du Loc'h et de Lannéec »). Suite à l'installation des comités de pilotage pour les sites « Rivières Ellé » et « Est des Montagnes Noires », chacun des 3 sites devra bénéficier de documents d'objectifs précisant les modalités de gestion des zones humides.

❖ *Prescription E3 – 12 : Modalités de gestion des zones humides*

Les comités de pilotage veilleront à ce que les zones humides remarquables Natura 2000 et les zones humides « locales » fassent l'objet d'une gestion adaptée aux caractéristiques locales et connaissent des méthodes de gestion pérennes. Dans ce but, le SMEIL, en partenariat avec les acteurs concernés, est chargé de mettre en place différents cahiers de gestion adaptés aux typologies de zones humides rencontrés sur le territoire.

❖ *Recommandation E3 – 13 : Optimiser les instruments de gestion des zones humides*

Dans un but de préservation des zones humides, les parties prenantes de l'entretien des zones humides veilleront à mobiliser les instruments de gestion existants, contractuels ou non.

Sources et description des données :

La gestion des zones humides n'est pas encore réellement engagée sur le bassin versant car le SMEIL a en priorité **coordonné l'identification et la caractérisation des zones humides** via les inventaires. Le syndicat sera ensuite amené à définir des actions pour améliorer la gestion des zones humides : CTMA-ZH, sensibilisation, cahiers de gestion par typologie d'habitats humides, ...

À l'heure actuelle, ce sont surtout les communes qui ont engagé des opérations de préservation et d'entretien des zones humides.



20

Débardage à cheval sur les Guerns à Quimperlé

Gestion des zones humides (suite)

Indicateurs et évolution :

Quelques communes du territoire sont propriétaires de zones humides et y engagent des actions de gestion. On peut y citer par exemple : Langonnet, Priziac, Scaër ou Quimperlé.

Les « Guerns » à Quimperlé

La ville de Quimperlé, appuyée par le SMEIL et Lorient agglomération, a entrepris des travaux sur un secteur du lit majeur de la Laïta (cf. figure 21) dans le cadre d'un contrat Natura 2000, d'une durée de 5 ans (2011-2015), et pour un budget de 140 000 € TTC. Depuis 2011 :

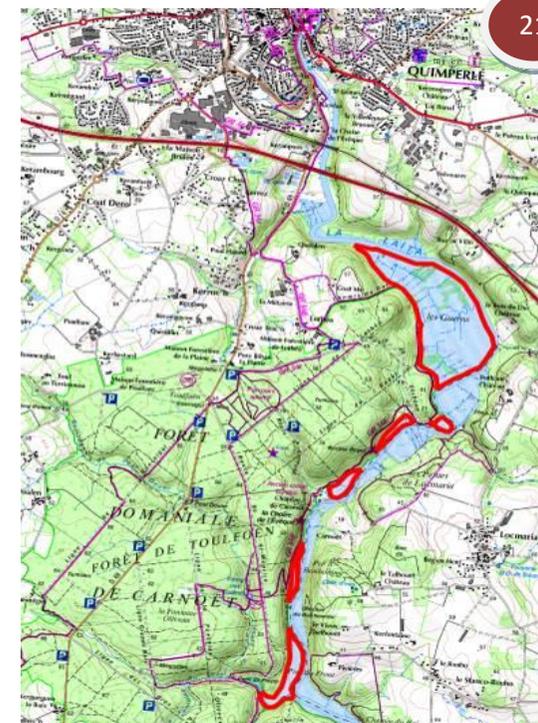
- 10 ha de roselière et 10 ha de mégaphorbiaie fauchés.
- Une expérimentation de débardage à cheval de saules réalisée sur 3 000 m² (cf. figure 20).
- La mise en place de suivis naturalistes avec de nombreux partenaires.

Un plan de gestion à long terme a été élaboré. Des actions de sensibilisation ont aussi été mises en place par le biais d'articles de presse, d'une plaquette d'informations et d'enquêtes auprès des riverains. Le cheminement pédagogique illustré de panneaux d'informations est en cours de préparation. D'autre part, des démarches sont en cours pour l'achat de parcelles par le Conservatoire du littoral.

Les actions du SMEIL

Le SMEIL organise des actions de communication et travaille sur plusieurs thématiques avec :

- Des journées de démonstration de matériel et d'échanges sur la valorisation et l'entretien des prairies humides, en partenariat avec la chambre d'agriculture et à destination de la profession agricole (2 journées en 2013) ;
- La compilation et l'analyse des inventaires zones humides à l'échelle du bassin versant EIL afin de définir une typologie d'habitats humides sur le territoire et des zones humides prioritaires sur lesquelles engager des actions de gestion (entretien/restauration) ;
- La réalisation d'une plaquette d'information « Préservons les zones humides » diffusée en 2012, et ayant pour but de sensibiliser les acteurs locaux (notamment les agriculteurs) à la nécessité de préserver ces milieux humides ;
- Une étude préalable à un CTMA volet zone humide sur un BV prioritaire à définir.



Localisation des Guerns

L'essentiel

Actions de gestion : fauche de roselières et mégaphorbiaie, débardage à cheval sur un 1^{er} site test « Les Guerns » à Quimperlé

Actions de communication : 2 journées de démonstration et d'échange sur la valorisation et l'entretien de zones humides agricoles

Une analyse des inventaires zones humides est en cours et a pour objectif de dégager les orientations de gestion

Introduction

La majorité des indicateurs biologiques des points de suivi qualité indique que les cours d'eau du bassin versant sont en bon voire très bon état. Cette analyse de la qualité écologique des milieux aquatiques a été confortée par le choix de cinq stations de référence du « bon état » sur le territoire du SAGE dans le cadre de la mise en place des nouveaux réseaux de suivi qualité au titre de la DCE. Il s'agit des stations suivantes :

- ❖ Moulin Richet sur l'Isole à Saint-Thurien
- ❖ Pont de Moustérien sur l'Aër au Croisty
- ❖ Pont Tanguy sur l'Ellé au Faouët
- ❖ Kerihuel sur l'Inam à Lanvégen
- ❖ Pont Ty Nadan sur l'Ellé à Arzano

L'objectif fixé est le bon état écologique en 2015. D'après l'AELB (cf. figure 22), les indicateurs biologiques montrent un « bon » voire « très bon état » en 2012 pour les paramètres poissons (IPR), invertébrés benthiques (IBGN), et diatomées (IBD), ce qui était déjà le cas en 2011. L'indice macrophytes (IBMR), quant à lui, présente une qualité moyenne en 2012 et à tendance à se dégrader.

22

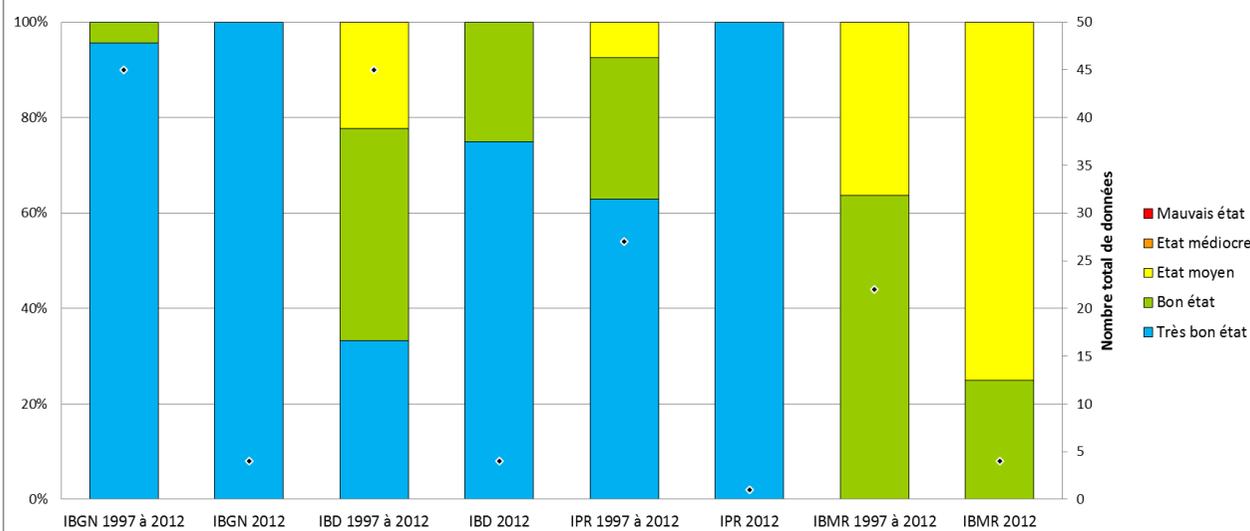
Ce que dit le SAGE :

Aucune prescription en tant que telle n'est définie dans le SAGE EIL en ce qui concerne les indicateurs biologiques.

Cependant, l'atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015 est l'un des principaux objectifs fixés par la DCE, et est repris par le SAGE (*prescription E4-1*).

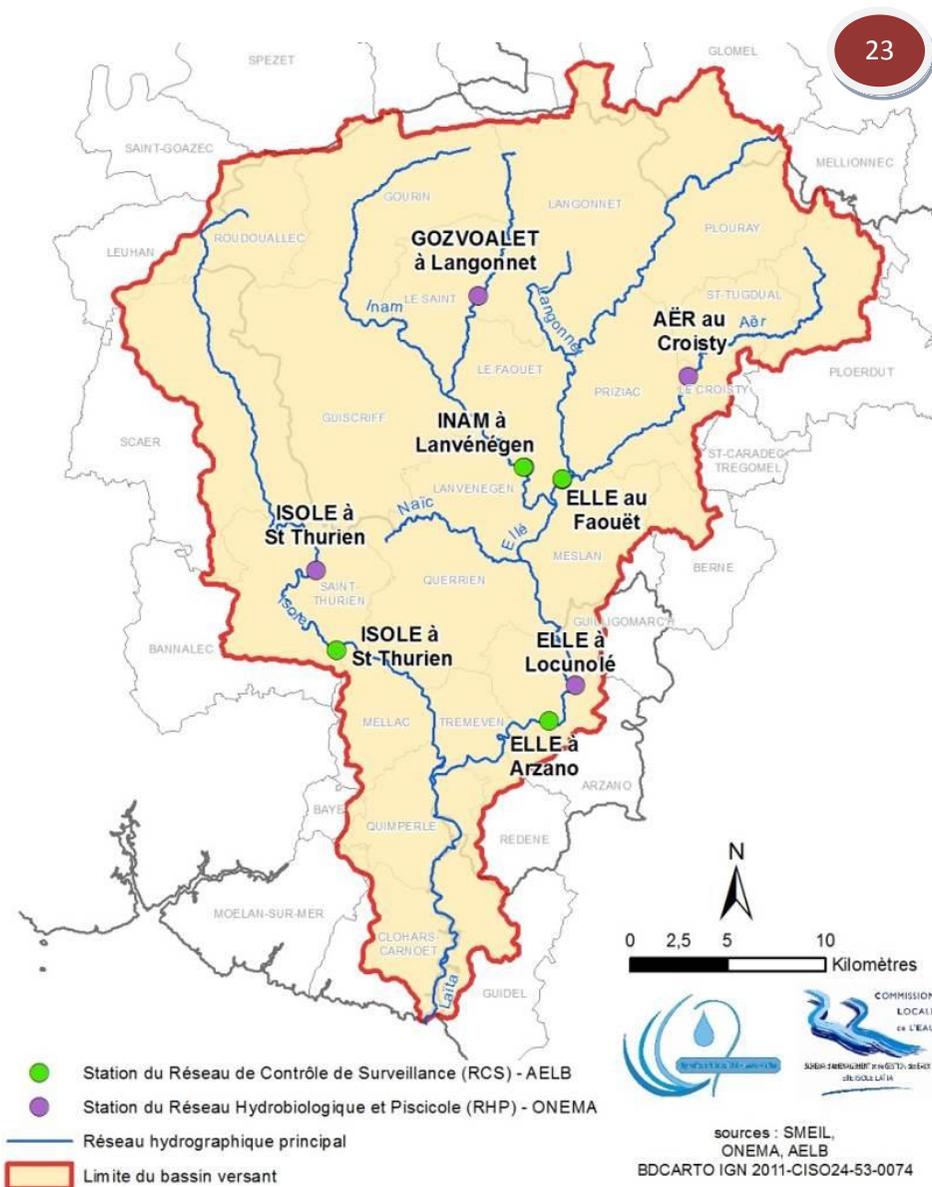
En effet, l'état écologique des cours d'eau est déterminé par l'état de chacun des éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique.

Indicateurs biologiques - Classe état de qualité des eaux
Bassin versant Ellé - Isole - Laïta



Source SMEIL – Données OSUR

Introduction (suite)



Stations du RHP et du RCS

Sources et description des données :

L'évaluation de l'état écologique prend en compte l'IBGN, l'IBD et l'IPR. L'IBMR n'est pour le moment pas intégré dans cette évaluation.

Les résultats de l'IBGN, l'IBD et l'IBMR proviennent du RCS, mis en place dans le cadre de la DCE et suivi par la DREAL Bretagne et l'AELB. 4 stations sont concernées sur le bassin versant (cf. figure 23) :

- ❖ L'Ellé au Fauët (amont)
- ❖ L'Ellé à Arzano (aval)
- ❖ L'Inam à Lanvéneën
- ❖ L'Isole à St Thuriën

Les résultats de l'IPR sont fournis par l'ONEMA via le RHP, qui répond à la DCE. Sur le bassin versant, 6 stations sont concernées (cf. figure 23) :

- ❖ L'Inam à Lanvéneën
- ❖ L'Ellé au Fauët (amont)
- ❖ L'Ellé à Locunolé (aval)
- ❖ L'Isole à St Thuriën
- ❖ L'Aër au Croisty
- ❖ Le Gozvoalet à Langonnet

De tels indicateurs sont délicats à mettre en place et à analyser car ils dépendent de nombreux paramètres : la climatologie, les prestataires, les méthodes qui évoluent au fil du temps, ...

Les résultats présentés ci-dessous sont donc à nuancer.

Indicateurs biologiques - IBGN

Sources et description des données :

IBGN : méthode basée sur l'étude du peuplement des macro-invertébrés. Elle permet d'évaluer la qualité biologique des cours d'eau car la composition des peuplements invertébrés dépend de la qualité physico-chimique et de la diversité des habitats. Elle permet ainsi de mesurer les effets d'une perturbation sur le milieu, mais pas d'en distinguer sa nature.

L'IBGN sera bientôt remplacé par l'Indice Invertébrés Multi-Métrique (I2M2) afin d'avoir un outil compatible avec la DCE. Contrairement à l'IBGN, il prendra en compte le recouvrement des substrats étudiés et l'abondance des genres (l'IBGN prend en compte les familles).

IBGN	Classes de qualité - arrêté 25 janvier 2010
Très bon état	$x \geq 16$
Bon état	$15 \leq x \leq 14$
Etat moyen	$13 \leq x \leq 10$
Etat médiocre	$9 \leq x \leq 6$
Mauvais état	$x < 6$

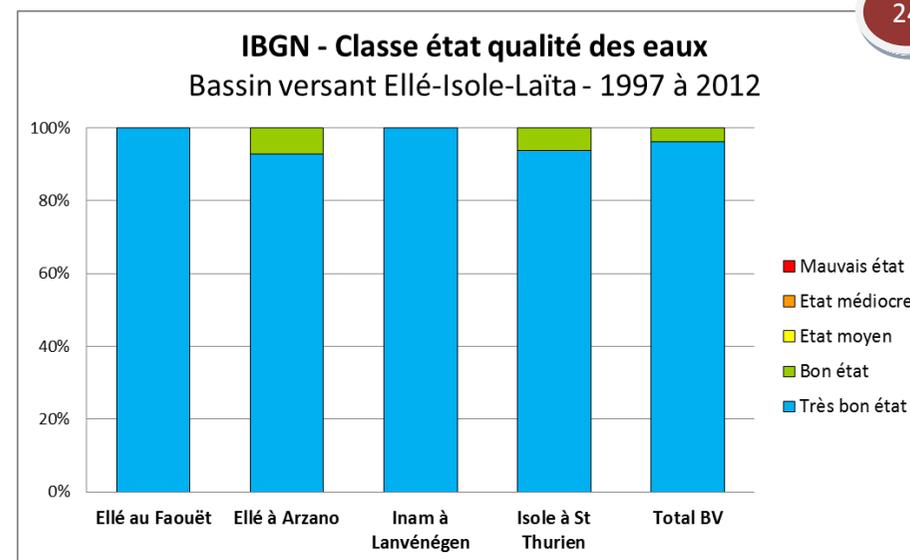
Indicateurs et évolution :

Sur le bassin versant, l'IBGN présente une **excellente qualité (cf. figure 24)**.

- Toutes les stations ont au moins **90%** de leurs données classées en « **très bon état** » entre **1997 et 2012**
- **Depuis 2005**, toutes les stations sont classées en « **très bon état** » avec une note minimale de 17 pour l'Inam à Lanvénegen

En juillet 2012, des IBGN ont été réalisés en complément par un prestataire engagé par la ville de Quimperlé. Différents points des cours d'eau du bassin versant ont ainsi été étudiés :

- **Très bon état pour l'Ellé aval et l'amont du Doudu** (IBGN de 16),
- **Bon état pour l'Isole** (IBGN de 15),
- **Etat médiocre pour l'aval du Doudu** (mesures faites à St Nicolas à Quimperlé) avec un IBGN de 7.



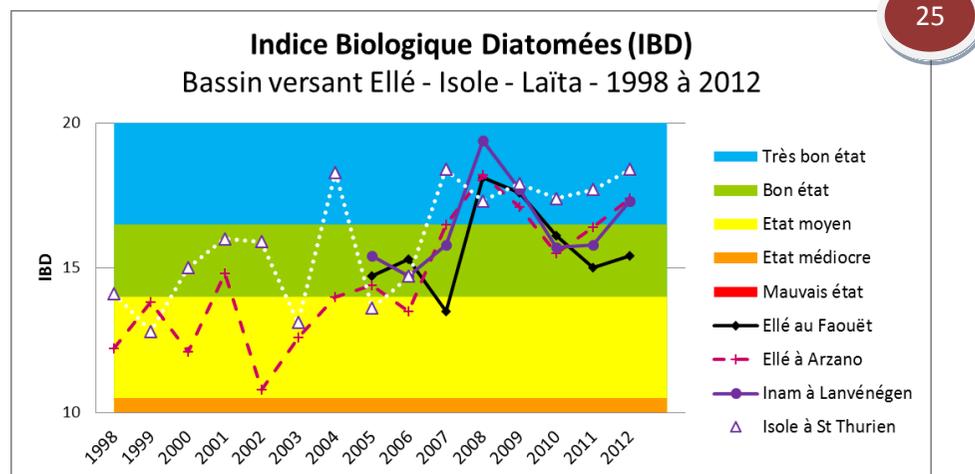
Source SMEIL – Données OSUR

Indicateurs biologiques - IBD

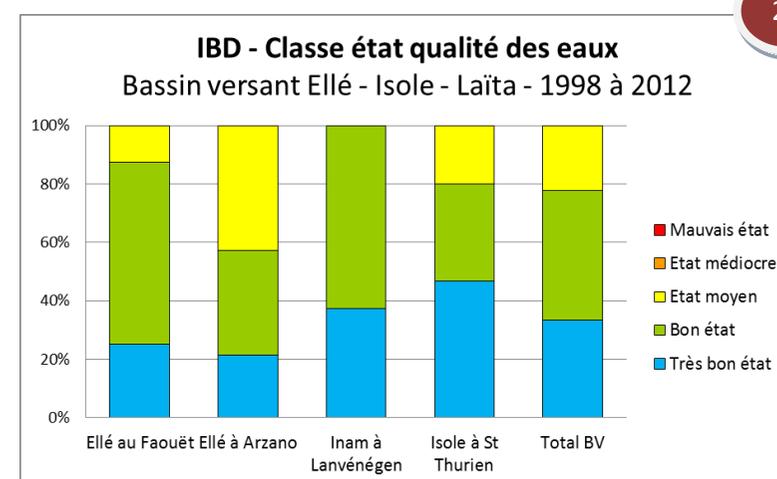
Sources et description des données :

IBD : étude qui repose sur l'examen d'algues microscopiques unicellulaires, les diatomées. Ces espèces sont capables de coloniser tous les biotopes aquatiques continentaux et sont très sensibles aux pollutions organiques, azotées et phosphorées. Elles permettent donc d'établir un bon diagnostic de la qualité biologique des eaux.

IBD	Classes de qualité - arrêté du 25 janvier 2010
Très bon état	$x \geq 16,5$
Bon état	$16,5 > x \geq 14$
Etat moyen	$14 > x \geq 10,5$
Etat médiocre	$10,5 > x \geq 6$
Mauvais état	$x < 6$

Indicateurs et évolution :

25



26

- L'état « moyen » est l'état de qualité IBD le plus mauvais rencontré sur le territoire : il est constaté uniquement avant 2007 (cf. figure 25).
- **L'Ellé à Arzano** : station globalement la plus défavorable du bassin versant avec un indice minimal de 10,8 en 2002 (cf. figure 26). Elle n'est pas descendue en dessous de la classe « bon état » depuis 2007.
- **L'Ellé au Fauët** : station de **moins bonne qualité en 2012**, c'est la seule classée en « bon état », les autres sont considérées en « très bon état ».
- **Chaque station a vu sa note de qualité s'améliorer légèrement entre 2011 et 2012.**

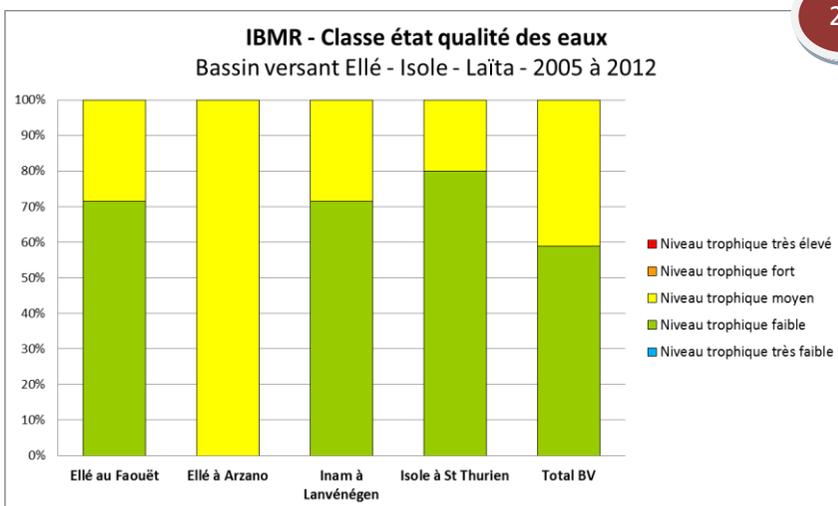
Indicateurs biologiques - IBMR

Sources et description des données :

IBMR : indicateur du niveau trophique global (charge en nutriments) utilisé pour évaluer la qualité biologique des cours d'eau. Il porte sur l'étude des macrophytes (végétaux aquatiques ou amphibiens visibles à l'œil nu) permettant d'établir le niveau trophique et le diagnostic de pollutions organiques et toxiques.

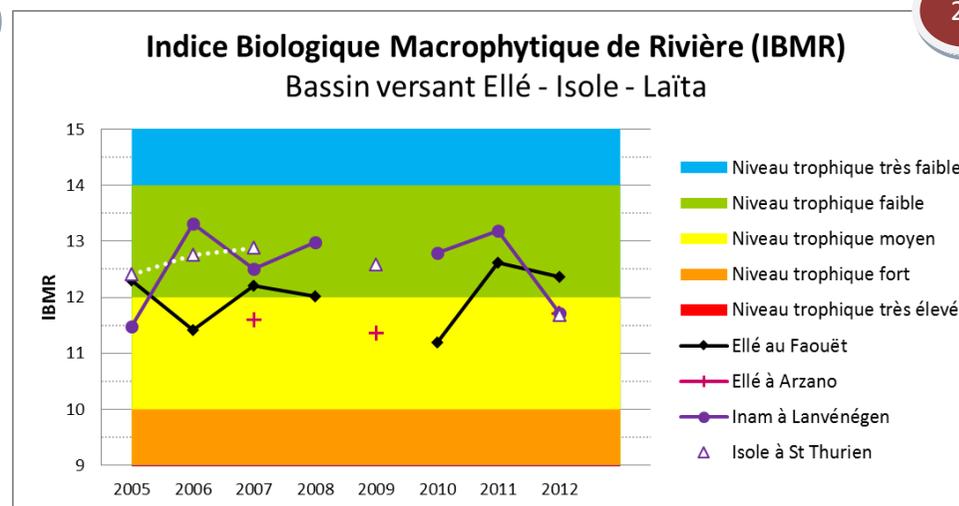
IBMR	Classe de qualité NF T90-395
Niveau trophique très faible	$x > 14$
Niveau trophique faible	$12 < x \leq 14$
Niveau trophique moyen	$10 < x \leq 12$
Niveau trophique fort	$8 < x \leq 10$
Niveau trophique très élevé	$x \leq 8$

Indicateurs et évolution :



27

Source SMEIL – Données OSUR



28

Source SMEIL – Données OSUR

- Les résultats de l'IBMR sur le bassin versant oscillent d'un niveau trophique faible (59%) à moyen (41%).
- La station la **moins « chargée »** en nutriments est : l'**Isole à St Thurien**, et la **plus « chargée »** est : l'**Ellé à Arzano** (cf. figure 27).
- Sur l'**Ellé au Fauët**, l'**Inam à Lanvénegen** et l'**Isole à St-Thurien** : on constate une nette **augmentation du niveau trophique** entre 2011 et 2012 (entre 2009 et 2012 pour l'Isole à St-Thurien). Les stations sur l'Isole et l'Inam passent même d'un niveau trophique « faible » à « moyen » (cf. figure 28).
- Le manque de données ne permet pas d'établir un suivi stabilisé sur l'ensemble des stations.

Indicateurs biologiques - IPR

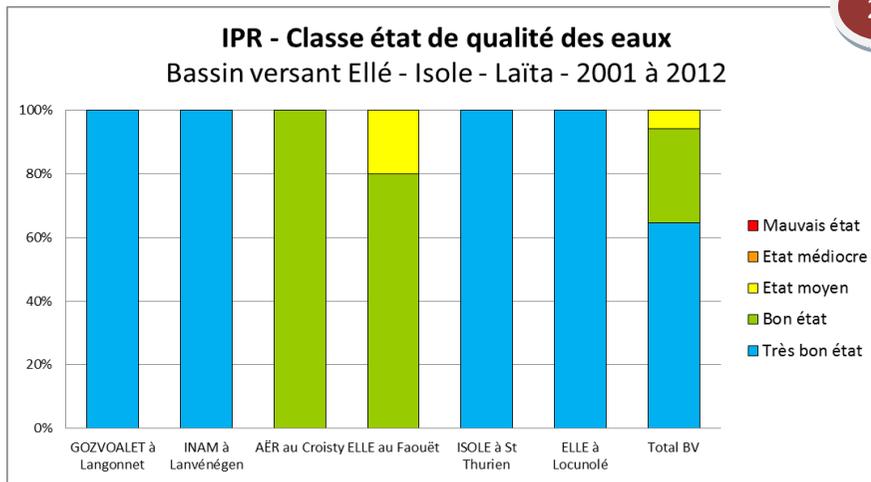
Sources et description des données :

IPR : indice qui consiste à mesurer l'écart entre la composition piscicole et le peuplement attendu en situation de référence. Il est sensible à la dégradation de la qualité de l'eau (pollution organique et eutrophisation), aux altérations morphologiques mais aussi aux modifications d'écoulements.

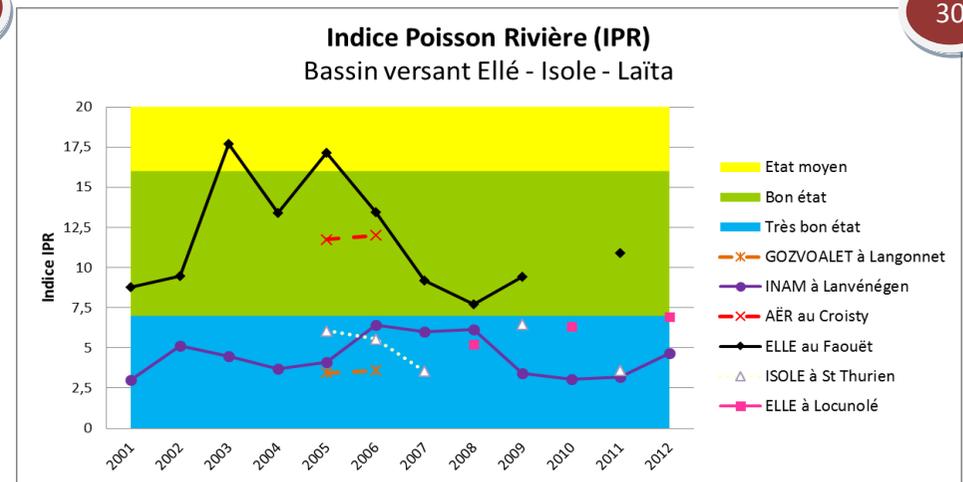
L'IPR sera bientôt remplacé par l'IPR⁺ qui prendra notamment en compte la biomasse et la taille des individus capturés.

IPR	Classes de qualité - arrêté du 25 janvier 2010
Très bon état	$x \leq 7$
Bon état	$7 < x \leq 16$
Etat moyen	$16 < x \leq 25$
Etat médiocre	$25 < x \leq 36$
Mauvais état	$x > 36$

Indicateurs et évolution :



Source SMEIL – Données OSUR



Source SMEIL – Données OSUR

- Sur le bassin versant, l'IPR présente une majorité de ses données classées en « très bon état » (65%) (cf. figure 29).
- L'Isole, l'Inam et le Gozvoalet sont classés en « très bon état » sur toute leur chronique, avec une amélioration marquée sur l'Isole (cf. figure 30).
- L'Ellé au Fauoët et l'Aër au Croisty ont une chronique globalement située en « bon état » (cf. figure 30).
- L'Ellé à Locunolé voit sa qualité se dégrader en passant de 2010 à 2012 d'un « très bon état » à un « bon état » (cf. figure 30).
- En 2012 : l'Ellé au Fauoët a l'IPR le plus mauvais connu depuis 2007 correspondant tout de même à un « bon état » (cf. figure 30).

Indicateurs d'abondance Poissons

Sources et description des données :

Un certain nombre de bassins constituent des axes de remontée importants pour les poissons migrateurs. Afin d'évaluer leur potentiel de production, des indices d'abondances peuvent être réalisés. Il s'agit de mesures directes par pêche électrique et comptage des juvéniles, qui vont permettre de corriger ou compléter les données piscicoles déjà existantes. Ces indices sont généralement exprimés en nombre d'individus pêchés par station.

Le protocole a été mis au point par Prévost et Baglinière (1993), inspirés de Crozier et Kennedy (1991).

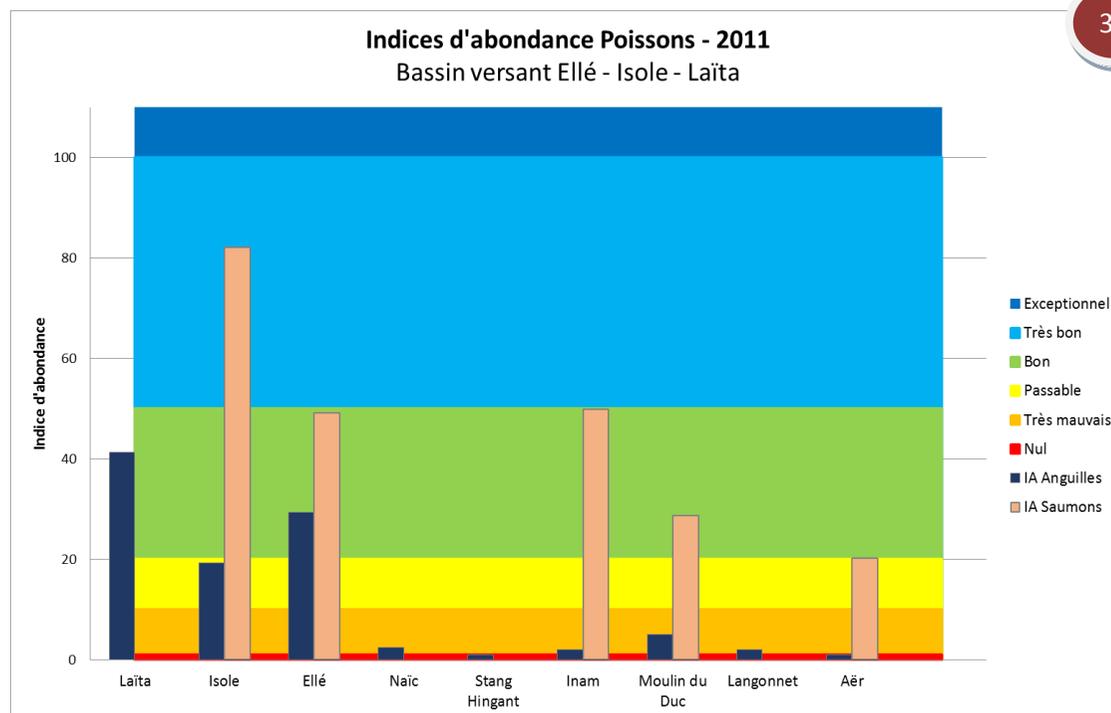
Le programme « poissons migrateurs » du Contrat de Projet 2007-2013 prévoit la mise en place d'un observatoire sur l'anguille européenne, le saumon atlantique et la lamproie marine sur le BV Ellé-Isole-Laïta. Cela passe notamment par un état des lieux de sa colonisation des bassins par pêches électriques.

Sources et description des données :Indices d'abondance Anguilles :

- Le peuplement d'anguilles n'avait pas encore fait l'objet de suivi spécifique jusqu'à 2011
- **44 stations** ont été échantillonnées : **27** sur le Morbihan et **17** dans le Finistère, répartis sur **l'Ellé, l'Isole et leurs affluents** (Inam, Aër,...)
- **Population d'anguilles assez faible** avec des densités moyennes sur les parties les plus aval du bassin, diminuant rapidement vers l'amont (cf. figure 31).

Indices d'abondance Saumons :

- Le peuplement de saumons est suivi depuis **2001** par les **FDPPMA29 et 56**
- **34 stations** ont été définies sur le **bassin versant de l'Ellé**
- **Population de saumons ne semblant pas en danger** sur ce bassin (cf. figure 30), expliquée en partie par le fait qu'il présente le **potentiel de production le plus important en Bretagne**



Source SMEIL – Données FDPPMA56

IBGN – Indice Biologique Global Normalisé :

- Toutes les stations classées en « **très bon état** » en 2012
- **Depuis 2005, toutes les stations sont en « très bon état »**, indice minimal de 17 sur l'Inam à Lanvénegen

IBD – Indice Biologique Diatomée :

- Toutes les stations classées en « **très bon état** » sauf l'Ellé au Faouët qui est en « bon état »
- Depuis 1998, on observe une tendance à l'amélioration

IBMR - Indice Biologique Macrophytique en Rivière :

- Résultats oscillant entre un **niveau trophique « faible » et « moyen »**
- Dégradation du milieu entre 2011 et 2012

IPR – Indice Poisson Rivière :

- **65%** des données en « **très bon état** »
- Stations en moins bon état : l'Ellé au Faouët et l'Ellé à Locunolé

Indicateurs d'abondance Poissons :

- **Faible population d'anguilles** (densités très faibles en amont)
- **Population de saumons ne semblant pas en danger** : potentiel de production le plus important en Bretagne (environ 20%)
- Populations d'anguilles plus fortes sur l'Ellé que sur l'Isole, et inversement pour les populations de saumons